AFFAIRES DE POLOGNE.

LETTRES

ADRESSÉES

AU COMTE RUSSELL

PAR

GEORGES MITTCHELL, ESQ.

Sur les événements du 15 Octobre

A VARSOVIE.

A PARIS,

CHEZ DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.

1862

AFFAIRES DE POLOGNE.

LETTRES

ADRESSÉES

AU COMTE RUSSELL

PAR

GEORGES MITTCHELL, ESQ.

Sur les événements du 15 Octobre

A VARSOVIE.

A PARIS,
CHEZ DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.

1862.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, 56, rue Jacob.

PRÉFACE DE L'ÉDITION FRANÇAISE.

La correspondance que l'on va lire est relative aux derniers événements de Varsovie et de Pologne. Elle vient d'être publiée à Londres (*Bickers and Bush, Leicester square*, 1862) par les soins de M. Georges Mitchell, cet Anglais qui, le 15 octobre, fut attaqué et maltraité par un détachement de soldats russes, dans une rue de Varsovie. A l'exposé de ses griefs personnels M. Mitchell a joint un tableau de la situation de la Pologne, et les réponses du comte Russell, à qui ses lettres sont adressées, prouvent qu'elles ont été jugées dignes de l'attention du gouvernement britannique.

Ces pièces ont, à plusieurs titres, une valeur incontestable, et il importe qu'elles soient connues du public français.

La publication de la correspondance qui va suivre n'a d'autre objet que de donner une idée exacte de l'état déplorable auquel la Pologne est réduite. L'auteur espère aussi, néanmoins, qu'aucun de ceux qui la liront ne pourra s'empêcher de reconnaître que laisser, au centre de l'Europe, un peuple noble et généreux sous le coup incessant de telles atrocités, et assister en silence au spectacle d'actes qui bravent toute loi divine et humaine, c'est, pour toutes les nations chrétiennes, une honte et une sorte de forfaiture.

G. MITCHELL.

Bolton street, janvier 1862.

AFFAIRES DE POLOGNE.

LETTRES

ADRESSÉES

AU COMTE RUSSELL.

Déclaration faite à Varsovie, le 15 octobre 1861, et attestée par le consul général de S. M. B.

J'étais sorti ce matin avec le consul général et le vice-consul, et, les ayant quittés un peu après midi, je suivais tranquillement la rue du Miel avec un gentleman polonais qui me conduisait chez lui pour me faire voir sa collection d'antiquités qu'il désirait me vendre, lorsque nous fûmes soudain entourés par un détachement de Cosaques que commandait un officier ou un sous-officier. L'un des Cosaques se jeta sur le gentleman polonais et le frappa. Celui-ci put se sauver et se réfugier dans sa maison, près de laquelle nous nous trouvions. En même temps je fus assailli par un autre Cosaque, qui deux fois me frappa à grands coups de lance, me renversa et

continua de me frapper quand je fus à terre. Je fis appel, en français et en allemand, à deux soldats vêtus de beaux uniformes, que je pris pour deux officiers russes que nous venions précisément de rencontrer, et ils firent signe au Cosaque de continuer à me battre. Je leur avais dit que j'étais un étranger.

Après ce dernier assaut, je fus relevé par quelques personnes qui sortirent d'une maison où elles me firent entrer. Nous étions, autant que je pus voir, tout à fait seuls dans la rue dont l'entrée était complétement libre. Nous n'avions pas dit un mot, pas fait un geste qui pût provoquer cette brutale et lâche attaque de tout un détachement de Cosaques contre deux hommes entièrement désarmés. Nous n'étions point arrêtés, nous suivions paisiblement notre chemin quand nous avons été assaillis. Je m'étais strictement conformé, ainsi que mon domestique anglais, aux ordres du gouverneur général concernant l'état de siége. Si l'on m'avait dit de rester chez moi ou de ne pas entrer dans les rues où il y a des églises, j'aurais obéi; mais je n'avais lu rien de semblable dans les ordres du gouvernement. Je n'ai vu aucun désordre, aucun tumulte, pas même un rassemblement qui pût me faire supposer que les ordres donnés aux Cosaques fussent de nature à les autoriser à se jeter sur des gens inoffensifs, allant tranquillement à leurs affaires habituelles.

J'ai été gravement blessé dans le dos, aux

bras, aux jambes et aux pieds. Mon habit et mes bottes ont été déchirés.

GEORGES MITCHELL,

de Bolton street, 22, Piccadilly, à Londres,
et de Medlock-House, Holt-Town, dans
le comté de Lancastre.

AU COMTE RUSSELL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA MAJESTÉ.

Varsovie, 15 octobre 1861.

Mylord,

Le consul général de Sa Majesté doit vous transmettre aujourd'hui une déclaration émanant de moi, relative à une attaque lâche et nullement provoquée dont j'ai été tantôt l'objet, ainsi qu'un gentleman polonais, de la part d'un détachement de Cosaques. Je suis assuré que tous vos soins tendront à me faire obtenir immédiatement la satisfaction à laquelle j'ai droit après un si grossier outrage.

J'ai l'honneur d'être, Mylord,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

GEORGES MITCHELL.

AU MÊME.

Varsovie, 20 octobre 1861.

Mylord,

Il s'est déjà écoulé quelque temps, et je n'ai reçu aucune réparation au sujet du grossier outrage commis sur ma personne, par des Cosaques agissant sous les ordres du général Gerstenweigh, gouverneur militaire de Varsovie.

Ce général paraît oublier que je suis, non pas un malheureux Polonais, mais sujet de la plus illustre souveraine.

J'ai été frappé, renversé par ses ordres, parce qu'accidentellement j'ai eu le malheur d'entrer dans une rue où il y a une église, quoique cette église fût fermée depuis le matin. Le même détachement de Cosaques, — soixante hommes environ, — avait passé, près du gentleman polonais qui m'accompagnait et de moi, une minute ou deux auparavant, dans une rue voisine, sans nous rien dire.

J'affirme de la façon la plus solennelle, et mon affirmation est confirmée par celle de la personne qui était avec moi, qu'aucun officier russe ne nous a défendu d'entrer dans la rue où nous avons été maltraités, et qu'aucun ordre de ce genre ne nous a été donné, sous aucune forme. J'insiste sur ce point, parce qu'on m'a donné à entendre que telle serait probablement la raison

mise en avant par le gouverneur militaire pour expliquer les violences dont j'ai été l'objet de la part de ses soldats.

La proclamation relative à la mise en vigueur de la loi martiale ne défend ni d'entrer dans une église, ni d'aller dans les rues où il y a des églises. Pouvais-je imaginer que le gouverneur chrétien d'une ville chrétienne irait donner, à ses hordes asiatiques de hideux sauvages, l'ordre de fouler aux pieds une population chrétienne, un peuple inoffensif, parce qu'il entre dans la maison de Dieu ou s'en approche?

J'aurais pu croire la chose possible en Syrie, sous un gouverneur turc, avec des soldats musulmans, mais non sous un gouvernement qui a la prétention de passer pour européen et pour civilisé.

Tout cela cependant, et bien pire encore, s'est vu à Varsovie, le 15 de ce mois et dans la nuit du 15 au 16. Des troupes de Cosaques et de Circassiens en furie couraient à travers les rues, frappaient indistinctement hommes et femmes. Ils entraient dans les maisons, en maltraitaient les habitants et les mettaient au pillage. Je citerai un exemple, celui de M. Rosen, le banquier : on est entré de force dans sa maison ; sa femme a été insultée, et ses bureaux ainsi que ses appartements ont été pillés. Un ministre protestant, M. Otto, a été frappé près de la poste, où il allait déposer une lettre. Une personne attachée au consulat prussien a été poursuivie par plusieurs Cosaques, et ne leur a échappé qu'en se réfugiant dans la

maison du consul d'Autriche. Je tiens ce fait du consul lui-même. A l'église des Bernardins, dans la rue du faubourg de Cracovie, le capitaine Tarasenkes, du corps impérial du génie, attaché à l'état-major du général Krouleff, a été vu frappant avec son fouet des femmes qui cherchaient à échapper aux Cosaques en se réfugiant dans l'église, et il commandait à ses soldats d'en faire autant. Les églises furent entourées de troupes; les personnes qui s'y trouvaient y furent tenues tout le jour sans nourriture, et, au milieu de la nuit, les soldats entrèrent de force dans la cathédrale et dans la chapelle des Bernardins. Les hommes et les femmes qui se trouvaient à l'intérieur furent cruellement battus, et le pavé, les autels furent rougis du sang de ces nouveaux martyrs. — « Qu'avaient-ils fait, barbares? et quelle furie vous poussait à opprimer ces hommes si grands et si braves? »

A la suite de ces violences, les églises furent dépouillées de tous les objets sur lesquels les soldats purent mettre la main. Pendant cette même nuit, on a arrêté et conduit à la citadelle ou à la prison de l'Hôtel-de-Ville deux mille personnes dont tout le crime était d'avoir été trouvées priant et implorant la miséricorde divine, pour obtenir que leur malheureux pays soit délivré d'une tyrannie barbare et d'une dégradante servitude.

Depuis, quatre cents personnes ont été retenues à la citadelle pour être jugées par une cour martiale. Leur crime, — c'est ainsi du moins que

parlent leurs persécuteurs, — est encore de prier Dieu. Puisse, en effet, la miséricorde du Très-Haut s'étendre sur eux, car ils n'en ont aucune à attendre des sauvages dans les mains desquels ils sont tombés !

J'ai été moi-même témoin oculaire d'une grande partie de ce qui s'est passé dans la journée du 15. Je puis certifier, de la façon la plus a bsolue, et me porter témoin qu'il n'y avait aucun désordre, aucun tumulte, aucun rassemblement dans quelque partie de la ville que ce soit. En un mot, il ne s'est rien passé qui puisse être invoqué comme prétexte ou comme excuse des atrocités commises par les Cosaques et les Circassiens sur un peuple inoffensif et sans défense.

Si l'Angleterre, la France, l'Autriche ou la Prusse venaient désormais à former une alliance offensive avec la Russie, et par suite, à faire pénétrer plus avant ces barbares en Europe, cette puissance commettrait non-seulement une grosse faute politique, mais encore un grand crime moral. Les barbares sont maudits, car ils contrarient les desseins de Dieu, et il n'est pas possible que l'ordre et la justice existent sous un gouvernement qui, parlant bien haut d'ordre en toute occasion, foule le peuple aux pieds et est lui-même le premier et le plus grand perturbateur des idées d'ordre et de justice.

Je souffre encore beaucoup, dans le dos et à l'un de mes genoux, des suites des coups de lance que j'ai reçus.

Je suis néanmoins au moment de quitter cette ville pour me rendre en Allemagne et, avant de partir, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous faire connaître exactement ce qui s'est passé à Varsovie le 15 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GEORGES MITCHELL.

AU MÊME.

Dresde, 25 octobre 1861.

Mylord,

Je vous ai écrit de Varsovie, dimanche dernier 20 octobre, et ma lettre était déjà entre les mains du consul général de Sa Majesté pour vous être transmise, lorsque le colonel Starynkewich, de l'artillerie impériale, s'est présenté chez moi. J'étais sorti.

Le consul général arrangea une entrevue entre nous, chez lui, dans la soirée. Quand nous fûmes réunis, le colonel Starynkewich déclara, en présence du consul général et du vice-consul, qu'il était envoyé officiellement près de moi par le comte Lambert, gouverneur général, pour me faire des excuses et m'exprimer son regret de ce qui était arrivé. Il ajouta que le comte Lambert m'eût envoyé plus tôt ses excuses s'il

n'avait pas eu l'espoir de découvrir le Cosaque qui m'a maltraité et de lui infliger, en ma présence, le châtiment qu'il a mérité. Il ne dit pas un mot des officiers russes témoins des violences dont j'ai été victime, et qui les ont encouragées. Il termina en disant que le comte Lambert, ayant appris que je devais quitter Varsovie le lendemain, n'avait pas cru pouvoir différer plus longtemps les excuses dont il l'avait chargé.

Je lui répondis que, s'il se fût agi simplement d'excuses adressées à Georges Mitchell par le comte Lambert, quoiqu'elles vinssent un peu tard, je les aurais acceptées ; mais que, venant officiellement du gouverneur général, je ne pouvais les recevoir, puisque j'avais déjà remis, en ce qui me concernait, toute l'affaire entre les mains du gouvernement de S. M., qui, j'en étais bien convaincu, obtiendrait pour moi, du gouvernement de l'Empereur de Russie, satisfaction et réparation entières.

Je suis au moment de partir pour Londres, où je compte être dans dix jours.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GEORGES MITCHELL.

A GEORGES MITCHELL, ESQ.

Foreign Office, 8 novembre 1861.

Monsieur,

Je suis chargé par le comte Russell de vous accuser réception de vos lettres datées de Varsovie, 15, 20 et 25 octobre, et relatives aux violences dont vous avez été l'objet de la part d'un Cosaque, dans une rue de cette ville, le 15 du mois dernier. Le comte Russell me charge en même temps de vous faire connaître que l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg a reçu des instructions qui lui prescrivent de mettre les faits sous les yeux du gouvernement russe, et de demander une réparation.

Je suis, Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

E. HAMMOND, ESQ.

A M. E. HAMMOND, ESQ.

22, Bolton street, 9 novembre 1861.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8, dans laquelle vous m'informez que le comte Russell a reçu mes lettres, datées

de Varsovie, 15, 20 et 25 octobre, au sujet des violences commises sur ma personne dans une rue de cette ville, le 15 du mois dernier, et que l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg a reçu des instructions qui lui prescrivent de mettre les faits sous les yeux du gouvernement russe et de demander une réparation.

Je vous serai obligé, si vous voulez bien me faire savoir quelle peut être la nature de la réparation que l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg a été chargé d'obtenir pour moi.

Vous reconnaîtrez, sans aucun doute, avec moi que le sens ordinaire du mot « réparation » implique une indemnité pour une injure reçue. Je ne suppose pas cependant que le comte Russell ait pu prescrire à l'ambassadeur de S. M. de demander au gouvernement russe une indemnité pécuniaire, en réparation de l'outrage qui m'a été fait à Varsovie, ni qu'une instruction aussi contraire aux sentiments d'un homme d'honneur ait pu émaner d'un ministre tel que lui.

Comme l'exactitude dans les pièces officielles est chose essentielle, je dois vous faire observer que ma lettre du 25 octobre, au comte Russell, est datée de Dresde, et non de Varsovie, ainsi que vous le dites, et que j'ai été attaqué non par un Cosaque seul, comme vous l'indiquez, mais par un détachement de Cosaques, agissant d'après les ordres de trois officiers russes. La réparation à obtenir pour moi, à Saint-Pétersbourg, doit consister, dans ma pensée, en des excuses pleines et

satisfaisantes du gouvernement russe, qui seront rendues publiques dans le journal officiel de Varsovie. L'outrage dont j'ai à me plaindre a été le résultat des ordres donnés par le gouverneur militaire de Varsovie, et le gouvernement russe ne peut en décliner la responsabilité.

Je suis, Monsieur, etc.

GEORGES MITCHELL.

A GEORGES MITCHELL, ESQ.

Foreign Office, 12 novembre 1861.

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux du comte Russell votre lettre du 9 du courant, par laquelle vous exprimez le désir de connaître quelle est la réparation que l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg est chargé d'obtenir pour vous, par suite des violences commises sur votre personne, à Varsovie, le 15 octobre, et je suis chargé par Sa Seigneurie de vous répondre que les instructions données à lord Napier lui prescrivent, en termes généraux, de demander une réparation. Aussitôt que la réponse de Son Excellence sera connue, vous serez informé de la nature de la réparation offerte par le gouvernement russe, et en même temps si, dans l'opinion du gouvernement de S. M., cette répa-

ration peut être considérée comme satisfaisante.

Je suis, Monsieur, etc.

E. Hammond.

AU COMTE RUSSELL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. M.

22, Bolton street, 21 novembre 1861.

Mylord,

J'ai l'honneur de vous accuser réception d'une lettre du 12 courant, par laquelle M. Hammond m'a fait savoir que les instructions données par Votre Seigneurie à l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg lui prescrivent, en termes généraux, de demander une réparation de l'outrage commis sur ma personne, le 15 octobre, à Varsovie, et qu'aussitôt que la réponse de lord Napier sera connue, je serai informé de la nature de la réparation offerte par le gouvernement russe, et en même temps si, dans l'opinion du gouvernement de S. M., cette réparation peut être considérée comme suffisante. En réponse à cette communication, je crois devoir répéter ce que j'ai dit, dans ma lettre du 9 du courant à M. Hammond, que je ne considérerai comme satisfaisante aucune excuse qui ne sera pas rendue publique par la voie du journal officiel de Varsovie.

Je voudrais aussi, Mylord, attirer l'attention de Votre Seigneurie sur la situation actuelle de la Pologne, situation telle qu'il est impossible qu'un pareil état de choses se prolonge, et en même temps sur le danger imminent qui doit en résulter pour la paix de l'Europe, si S. M. n'intervient pas et n'engage pas le gouvernement de l'Empereur de Russie à se conduire d'une façon moins barbare. Les Russes eux-mêmes reconnaissent qu'il est absolument impossible que l'occupation de la Pologne par les troupes russes dure plus longtemps. Obligés de se faire les instruments du système actuel de gouvernement, les officiers et les soldats se démoralisent en très-peu de temps ; le mécontentement les gagne et, à leur retour en Russie, ils accroissent le sentiment de désaffection et d'éloignement pour la famille régnante, déjà si répandu et si profondément enraciné dans toutes les parties de l'empire. L'empereur Alexandre est si bien convaincu lui-même des dangers dont cette situation le menace, que des ouvertures ont été faites pour céder à la Prusse le royaume de Pologne, tel qu'il a été constitué par le traité de Vienne, en échange du port et de la ville de Memel, à la condition que le gouvernement prussien prendrait à sa charge une certaine partie de la dette publique polonaise. Ce changement ne satisferait nullement l'esprit public en Pologne ; car rien ne sera accepté comme satisfaisant par la nation, si ce n'est la complète indépendance du pays et le rétablis-

sement du royaume tel qu'il existait en 1772.

J'étais présent à la grande et imposante démonstration à laquelle ont donné lieu les funérailles du bon et patriote archevêque de Varsovie, Fijalkowski. Deux cent mille personnes, les anciennes bannières de la Pologne et de la Lithuanie en tête, suivaient, dans l'ordre le plus admirable, le char funèbre à travers les principales rues et places publiques de la ville. Le lendemain j'assistais à plusieurs des banquets patriotiques donnés par les propriétaires aux paysans venus à Varsovie pour se joindre au cortége funèbre. J'entendis le cri de *Vive à jamais la Pologne!* répété tout d'une voix par les nobles et le peuple. Le 15 octobre, jour anniversaire de la mort de Thadée Kosciusko, les boutiques de Varsovie ont été fermées, quoique les marchands s'exposassent par là à une forte amende, et le peuple avait résolu de célébrer ce jour de la façon la plus solennelle, pour honorer la mémoire d'un chef qui s'est dévoué tout entier à son pays et qui, jusqu'à ses derniers moments, sut porter haut le drapeau sans tache de la Pologne.

L'union volontaire de la Pologne et de la Lithuanie fut proclamée à Horodlo en 1413, sous le règne de Ladislas Jagellon. Le jour anniversaire de ce grand événement, des délégués de toutes les provinces de l'ancienne Pologne, auxquels s'était joint un délégué de la Courlande, s'assemblèrent près de Horodlo, renouvelèrent

l'ancien pacte d'union et protestèrent, en même temps, contre le démembrement de leur pays. Les autorités russes ayant fait occuper la ville de Horodlo par un corps de troupes de dix mille hommes, la cérémonie fut célébrée près de là, sur les bords du Bug, au milieu d'un vaste concours de toutes les classes de la population, sous les yeux des soldats russes qui n'osèrent pas s'opposer à cette religieuse et pacifique cérémonie.

Le désir des hommes les plus influents en Pologne est d'avoir pour roi, dans l'avenir, un fils de notre illustre souveraine :

REX POLONIÆ, DUX LITHUANIÆ.

Ils sont convaincus que le jeune prince marcherait sur les traces de sa royale mère et gouvernerait suivant la vieille devise des rois de Pologne :

PRO FIDE, LEGE ET GREGE.

« Pour la foi, la loi et le peuple. » Si Sa Majesté daignait manifester son agrément à ce projet, l'offre de la couronne, pour l'un de ses jeunes fils, lui serait adressée dans un manifeste signé de la noblesse, de la bourgeoisie, du clergé et de tout le peuple de la Pologne et de la Lithuanie, sollicitant son acquiescement et son approbation.

Je n'ai pas à vous apprendre, Mylord, que toutes les églises et les synagogues sont fermées à Varsovie, et il n'est pas probable que leur réouverture ait lieu tant que le vice-roi russe n'aura pas donné, dans le journal officiel, des garanties

suffisantes contre le renouvellement des scènes sanglantes et des profanations dont plusieurs ont été le théâtre dans la nuit du 15 au 16 octobre. Dans cette circonstance, lorsque les troupes russes entrèrent de force dans les églises, ils trouvèrent, en première ligne, les femmes à genoux et derrière elles, les hommes. Les femmes furent fouettées et battues, les hommes renversés à terre et foulés aux pieds. Ceux-ci furent emmenés blessés et couverts de sang à la citadelle et, durant le trajet, maltraités sans pitié par ceux qui les conduisaient. Arrivés dans la forteresse, ils furent partagés en groupes de soixante hommes et jetés dans des cachots.

Le comte Lambert manifesta l'intention de les faire tirer au sort, et d'en prendre ainsi dix par chaque groupe qui seraient fusillés sans autre forme de procès. Un jeune fils du comte André Zamoyski, ce noble et généreux patriote, se trouvait parmi les personnes arrêtées dans l'une des églises. Le gouverneur général fit prévenir son père et lui donna en même temps à entendre que, s'il voulait demander la mise en liberté de son fils, elle lui serait accordée, mais que, sans cela, ce jeune homme subirait le même sort, les mêmes chances que les autres prisonniers. Cette offre était faite dans l'espoir qu'en l'acceptant, le comte se compromettrait dans l'opinion de ses compatriotes. Le comte Zamoyski répondit que, « si c'était un crime d'avoir été trouvé priant dans une église, son fils devait partager le sort

de ses compagnons de captivité. » On offrit au jeune homme sa liberté, mais il refusa de sortir de prison, tant que ses codétenus ne seraient pas également relâchés.

Un fils du comte Skarbeck a été arrêté et condamné à une année d'emprisonnement, dans la forteresse de Modlin, sous prétexte d'un banquet patriotique donné aux paysans des terres de son père; mais la véritable cause de sa condamnation, c'est que son noble père, ne pouvant s'associer au système inique de gouvernement suivi par le feu prince Gorstchakoff, donna, il y a deux ou trois ans, sa démission des fonctions de ministre de la justice du royaume de Pologne.

Le général Fanshawe, un Anglais qui est depuis cinquante ans au service de la Russie et sénateur du royaume, était sorti de chez lui le 15 octobre sans être en uniforme. Il se vit entouré par des Circassiens qui le frappèrent et le malmenèrent rudement à coups de fouet.

Un médecin polonais distingué avait à la main une petite canne à pomme d'or qui lui fut enlevée par un Cosaque, au moment où passait le général russe Krouleff. Le médecin s'adressa au général, qui avait été un de ses malades, et le pria de lui faire rendre sa canne; mais celui-ci ordonna au Cosaque d'administrer au docteur quelques coups de fouet, ce que ce soldat fit de la façon la plus cruelle.

Je me promenais sur la place de Saxe, le dimanche 20 octobre, et je vis un officier russe, en

uniforme, ayant à son bras une jeune femme en grand deuil. Il fut bientôt entouré par une bande de Cosaques qui lui intimèrent l'ordre d'arracher la garniture blanche qui se trouvait sur le vêtement noir de la dame. Le blanc et le noir réunis sont des couleurs défendues à Varsovie. L'officier leur dit qu'il était le colonel Holde et que la jeune dame était sa fille, en deuil de sa mère. Les Cosaques insistèrent pour que la garniture blanche fut ôtée, et le colonel se vit contraint de l'arracher en leur présence. Sa femme, récemment décédée, était une princesse de Hesse-Darmstadt, cousine de l'impératrice de Russie.

Vous auriez été profondément touché, Mylord, si vous aviez vu comme moi, à Varsovie, à Cracovie et à Posen, tout un peuple en deuil, priant pour que son pays soit délivré de la servitude. A Cracovie, des hommes, des femmes, des enfants de toutes les classes de la société, mêlées et confondues, s'assemblaient le soir devant une ancienne église dont le portail était illuminé de lampes aux couleurs polonaises, et tous, à genoux, chantant leur hymne national, demandaient au Dieu tout-puissant de mettre fin à leurs maux. C'était bien la Niobé des nations déplorant le sort de ses enfants. Cette consolation, laissée aux Polonais par le gouvernement autrichien, les autorités russes ne la leur permettent pas, même dans les églises. Le 20 octobre, quand toutes les églises étaient fermées à Varsovie, le comte Lambert,

dans un ordre adressé aux troupes russes, prescrivait aux soldats de tirer sur toute personne qui s'arrêterait pour prier devant la maison de Dieu. Et il déclarait en même temps que, si les soldats en venaient à faire feu sur le peuple, il perdrait sur eux toute autorité et qu'un massacre et un pillage général s'ensuivraient inévitablement. Je crois n'avancer rien que de très-exact en disant que les consuls étrangers reçurent du comte Lambert des avis dans ce sens.

Je termine cette lettre par quelques mots sur les atrocités commises par les autorités russes à Varsovie, au mois d'avril dernier. Ce que je vais dire, je le tiens d'un gentleman qui fut conduit comme prisonnier au Château. Il a été témoin des horreurs dont il m'a fait le tableau et qui ont eu lieu dans la nuit du 8 avril. Tandis que les troupes russes fusillaient et sabraient les hommes et les femmes dans les rues, on apportait les morts et les blessés dans la cour du Château et on les entassait sous les fenêtres du vice-roi, le feu prince Gortschakoff, qui faisait tranquillement sa partie de whist. Morts et blessés étaient empilés pêle-mêle, les uns sur les autres. Les gémissements, les cris de ces derniers, hommes et femmes, étaient épouvantables. Ceux qui survécurent aux horreurs de cette terrible nuit furent traînés, tout couverts de sang, à la citadelle et cruellement torturés dans le trajet. Les morts furent en partie jetés nus dans la Vistule.

Les faits que je viens de rappeler, et sur l'au-

thenticité desquels il ne peut s'élever l'ombre d'un doute, éveilleront, j'en suis convaincu, Mylord, vos plus vives sympathies et engageront Votre Seigneurie à protester, comme ministre de la grande et bonne reine Victoria, dans les termes les plus énergiques, contre les barbaries commises sur un noble et héroïque peuple par un gouvernement qui s'est mis lui-même au ban de la civilisation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GEORGES MITCHELL.

A GEORGES MITCHELL, ESQ.

Foreign Office, 23 novembre 1861.

Monsieur,

Je suis chargé par le comte Russell de vous accuser réception de votre nouvelle lettre du 21 du courant, relative à l'outrage commis récemment sur votre personne à Varsovie et contenant un tableau de l'état des choses en Pologne.

Je suis, Monsieur, etc.

A.-H. LAYARD.

AU MÊME.

Foreign Office, 4 décembre 1861.

Monsieur,

L'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg, se conformant aux instructions qui lui ont été

données par ordre de S. M., a représenté au gouvernement russe que vous avez été frappé et blessé par des Cosaques au moment où vous passiez tranquillement dans les rues de Varsovie, un jour où les boutiques étaient ouvertes et sur un point où la circulation n'était interdite par aucun ordre des autorités civiles ou militaires. Lord Napier a fait ressortir la gravité de l'injure qui vous a été faite, et il a finalement demandé quelle réparation le gouvernement russe songeait à vous offrir. Le prince Gortschakoff a, en conséquence de cette communication, chargé le baron de Brunow de de me faire connaître que le comte Lambert et le gouverneur militaire de Varsovie avaient, à l'époque où les faits se sont passés, exprimé leur profond regret des violences dont vous aviez à vous plaindre; qu'un aide de camp du comte Lambert avait été chargé de porter au consul général de S. M., à Varsovie, l'expression de ce regret; que les ordres les plus précis avaient été donnés pour rechercher le Cosaque qui s'était rendu coupable de cette brutalité, et pour le punir dès qu'il serait connu.

Le prince Gortschakoff a chargé le baron de Brunow d'ajouter qu'il s'associait complétement aux regrets exprimés à ce sujet par les autorités de Varsovie; qu'il était heureux de trouver l'occasion d'en réitérer l'expression, et il lui a prescrit en outre de m'assurer, de la part de l'Empereur, que rien ne serait négligé pour découvrir et punir le coupable.

Je regrette que la publication de la lettre que vous m'avez adressée, et où vous accompagnez l'exposé de vos griefs personnels de considérations étrangères et d'un caractère plus général, ait empêché le gouvernement russe de vous adresser directement aucune communication. Toutefois le gouvernement de S. M. croit devoir se déclarer satisfait des explications et des excuses qui ont été offertes à titre de réparation. Vous êtes libre de publier cette lettre, si vous le jugez convenable.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

RUSSELL.

P. S. Depuis que cette lettre est écrite, j'ai été informé que, si l'auteur des violences commises sur votre personne n'a pas été découvert, l'officier qui commandait le détachement de Cosaques dont il faisait partie est connu et sera puni.

AU COMTE RUSSELL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. M.

Bolton street, 6 décembre 1861.

Mylord,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 4 décembre, par laquelle Votre Sei-

gneurie m'informe des démarches que lord Napier a faites à Saint-Pétersbourg, par ordre de S. M., pour obtenir du gouvernement russe réparation de l'outrage brutal commis sur ma personne par un détachement de Cosaques, à Varsovie, et m'annonce que le gouvernement de S. M. croit devoir se déclarer satisfait des explications et excuses fournies et présentées à ce sujet par le prince Gortschakoff. Sujet de S. M., je considère comme l'un de mes devoirs d'accepter, avec respect, la décision de son gouvernement, bien que, dans mon opinion, la satisfaction ne pût être suffisante qu'après avoir été rendue publique par la voie du journal officiel de Varsovie.

Je dois ajouter que la publication de ma lettre à Votre Seigneurie, dans un journal de Gallicie, a été faite sans mon autorisation, comme l'indiquent clairement d'assez notables différences de rédaction.

Je demande encore la permission d'appeler votre attention sur une erreur commise par le prince Gortschakoff, lorsqu'il dit que le comte Lambert a envoyé un aide de camp au consul général de S. M., pour lui exprimer son regret de l'outrage auquel j'avais été en butte. L'aide de camp du comte Lambert, comme je l'ai dit dans ma première lettre, vint d'abord à mon hôtel pour me faire des excuses à moi-même; mais j'étais sorti. Dans la soirée, il est vrai, nous nous rencontrâmes, sur sa demande, chez le consul général. Il me fit alors officiellement, au

nom du comte Lambert, des excuses que je ne crus pas devoir accepter, ayant déjà, comme je le lui dis, remis l'affaire aux mains du gouvernement de S. M., afin d'obtenir, par son entremise, une réparation du gouvernement de l'Empereur de Russie. Autant que je puis m'en souvenir, le consul général ne se mêla aucunement ou prit très-peu de part à la conversation, et, sans aucun doute, il déclarera comme moi que les excuses dont l'aide de camp était porteur ne lui étaient pas adressées.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GEORGES MITCHELL.

A GEORGES MITCHELL, ESQ.

Foreign Office, 14 décembre 1861.

Monsieur,

J'ai à vous accuser réception de votre lettre du 16 courant dans laquelle vous dites que vous êtes prêt à accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté et à considérer comme suffisantes les excuses et explications présentées par le gouvernement russe au sujet de l'insulte qui vous a été récemment faite à Varsovie, quoique, dans votre pensée, cette satisfaction, pour être complète, eût dû être rendue publique par la voie du journal officiel de cette ville.

Le gouvernement de Sa Majesté ne pense pas qu'il y ait lieu de soulever cette question auprès du gouvernement russe.

Je suis, Monsieur, etc.

RUSSELL.

A GEORGES MITCHELL, ESQ.

Foreign Office, 20 décembre 1861.

Monsieur,

En me référant à ma lettre du 12 du mois dernier, j'ai à vous informer que l'ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg vient de m'annoncer que les autorités russes n'ont pu découvrir le soldat qui s'est rendu coupable de violences envers vous, le 15 octobre, dans une rue de Varsovie. Mais l'officier qui avait le commandement du quartier où l'outrage a été commis a reçu l'ordre de se rendre chez le consul général de Sa Majesté, et de faire officiellement des excuses pour l'infraction à la discipline et au devoir dont il a été cause par sa négligence.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

RUSSELL.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue Jacob, 56